

**DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION  
D'EXPLOITER UNE  
INSTALLATION CLASSEE**

**RESUME NON  
TECHNIQUE DE  
L'ETUDE D'IMPACT**

**SAS ENGELVIN BOIS  
ROUTE DU PUY, KM 1  
48000 MENDE**

Document préparé pour  
SAS Engelvin Bois  
par Biobasic Environnement

Installation Classée pour la  
Protection de l'Environnement

30 septembre 2016

*Ce document présente  
le résumé non technique de l'étude  
d'impact contenue dans le dossier de  
demande d'autorisation d'exploiter une  
installation classée pour la protection de  
l'environnement réalisé pour la  
SAS Engelvin Bois à Mende (48000).  
Cet élément est indissociable du dossier  
de demande d'autorisation d'exploiter et  
ne peut être reproduit séparément.*

*Document Réf. BE/Engelvin/DA/06.2014/fl.rev2*

**Biobasic Environnement**  
Biopôle Clermont-Limagne  
63360 Saint-Beauzire  
☎ 09 72 29 08 71  
☎ 09 72 28 64 25

**DOSSIER DE  
DEMANDE  
D'AUTORISATION  
D'EXPLOITER UNE  
INSTALLATION  
CLASSEE**

30 septembre 2016

SAS ENGELVIN BOIS  
48000 Mende

*Document préparé pour*

SAS ENGELVIN BOIS  
Route du Puy, km 1  
48000 Mende

*par*

Biobasic Environnement  
Biopôle Clermont-Limagne  
63360 Saint-Beauzire

Rédaction



Françoise Langlois  
Ingénieur d'études

Validation



Julien Troquet  
Directeur

# Résumé non technique de l'étude d'impact

La SAS Engelvin Bois est une entreprise de première transformation de résineux, implantée sur la commune de Mende (48000) dans la Lozère.

Dotée d'outils de production modernes et performants, la SAS Engelvin Bois exploite les ressources locales, permettant la gestion durable de la forêt, ainsi que l'entretien des sols et des forêts. En conséquence, l'implantation, depuis 75 ans, des installations de la SAS Engelvin Bois à l'Est de Mende le long de la route RN 88 reliant Mende au Puy-en-Velay, cumule, à la fois, des atouts humains, écologiques et économiques.

Les installations de la SAS Engelvin Bois s'étendent sur une superficie de près de 69 140 m<sup>2</sup>. L'entreprise est équipée d'installations de broyage, d'écorçage et de tronçonnage, d'un bâtiment de production abritant les unités de sciage et l'atelier d'affûtage, de deux parcs à grumes, d'un parc à billons et d'un bâtiment administratif.

Les activités de transformation du bois de la SAS Engelvin Bois génèrent des sous-produits - écorces, plaquettes, sciures - qui sont récupérés et valorisés :

- ✎ en granulés de bois utilisés comme combustible ;
- ✎ en matière première pour la fabrication de produits en bois moulés et la fabrication de pâte à papier.

Les activités de la SAS Engelvin Bois sont soumises, en référence à la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, à une autorisation d'exploiter au titre de la rubrique n° 2410 (régime enregistrement depuis le 2 septembre 2014).

La **rubrique n° 2410** concerne l'activité de travail du bois ou matériaux combustibles analogues, la puissance électrique installée s'élevant à 2 800 kW.

Les impacts susceptibles de résulter des activités couvertes par la rubrique n°2410 sont essentiellement liés :

- ✎ aux risques de pollution atmosphérique suite à un incendie ou aux envolées de poussières de bois ;
- ✎ aux nuisances sonores dues au fonctionnement des outils de production : écorceuse, broyeur, scie de tête, déligneuse, tronçonneuses...

Les différents impacts potentiellement liés à l'exercice de ses activités classées, ainsi que les mesures visant à les limiter au maximum sont résumés ci-après.

## ■ Pollution atmosphérique suite à un incendie :

L'entreprise utilise pour sa fabrication essentiellement du bois et aucune autre matière première d'origine chimique risquant de perturber l'environnement immédiat n'est utilisée. L'incendie d'un stock de bois sur le site d'intérêt ne serait pas générateur d'une pollution atmosphérique.

#### ■ Pollution atmosphérique suite aux envolées de poussières de bois :

L'entreprise, ayant une activité de sciage, génère de la sciure. Cette sciure, d'une granulométrie importante et chargée d'humidité, est collectée avant d'être stockée en vrac derrière le bâtiment de production et évacuées régulièrement en camions à fond mouvant. Des mesures d'empoussièrement sont réalisées annuellement au niveau des ateliers de fabrication de l'entreprise.

Concernant les concentrations en poussières de bois dans l'atmosphère des lieux de travail, la valeur limite d'exposition, mesurée sur une période de référence de huit heures (moyenne pondérée dans le temps) ne doit pas dépasser 1 mg/m<sup>3</sup> (Article R 231-58 du Code du Travail). La campagne de mesure d'empoussièrement réalisée en janvier 2015 montre des résultats conformes à cette réglementation.

#### ■ Incidence Natura 2000

Le site d'exploitation de la SAS Engelvin Bois se situe en dehors de l'emprise des sites Natura 2000 les plus proches. Seule la ZNIEFF de type II « Causses de Marvejols et de Mende », située à moins de 300 m du site d'intérêt, pourrait être impactée par les activités exercées sur le site d'exploitation de la SAS Engelvin Bois. L'environnement du site d'intérêt est caractérisé par des habitats d'intérêt fort tels que le Lot et sa ripisylve, ainsi que par la présence d'une faune locale particulière comme la loutre et l'écrevisse à pattes blanches bien implantées au sein du réseau hydrographique de la zone d'étude, ainsi que le cerf dans les forêts.

Néanmoins, le site d'exploitation de la scierie s'est développé depuis 75 ans sur des terrains limités en surface et tout en s'intégrant dans le paysage local ; les installations elles-mêmes sont pour la plupart peintes en vert, pour garder la vision d'un environnement rural et forestier. Par ailleurs la faune et la flore se sont désormais parfaitement recolonisées au droit du site. Au niveau du cours d'eau, aucune loutre ou écrevisse à pattes blanches n'a été observée.

#### ■ Pollution du milieu naturel

##### ✎ Pollution générées par les eaux pluviales

Compte-tenu de la faible distance qui sépare le site d'intérêt des cours d'eau les plus proches, le ruisseau du Rieucros d'Alteyrac à l'Ouest et le Lot au Sud, les eaux superficielles sont considérées comme étant vulnérables aux pollutions de surface potentiellement issues du site d'intérêt. Les eaux de délavage des bois qui peuvent être considérées comme équivalentes aux eaux pluviales en milieu forestier naturel ne sont pas de nature à générer un réel impact sur les eaux superficielles même si elles peuvent être chargées en matières organiques. En revanche les eaux pluviales ruisselant sur le site d'exploitation au niveau des aires de stockage et de distribution d'hydrocarbures, ainsi qu'au droit des parkings et voies de circulation des camions et des engins, peuvent être polluées par des traces d'hydrocarbures. Deux séparateurs d'hydrocarbures seront implantés sur le site d'intérêt dans les cinq ans, afin de traiter ces eaux de ruissellement avant leur évacuation vers le réseau d'eaux pluviales.

Par ailleurs, le règlement du Plan de Prévention du Risque Inondation de Mende, approuvé le 10 novembre 1998, a classé les parcelles cadastrales (section C n° 66, 67, 172, 174 et

176) de la zone Ouest du site d'exploitation de la SAS Engelvin Bois en zone de risque d'inondation très fort. Il est rappelé que les parcelles cadastrales (section C n° 67, 172, 174 et 176) de la zone Ouest du site d'exploitation de la SAS Engelvin Bois ont été imperméabilisées en 1981 pour y implanter le parc à billons et le parc à grumes II après l'installation de la buse permettant de canaliser le ruisseau du Rieucros d'Alteyrac au droit de ces parcelles. Il est précisé que les remblais et le busage du Rieucros d'Alteyrac au droit du site ont été réalisés par l'Etat en compensation de l'expropriation de terrains subie par la société Engelvin, terrains nécessaires aux travaux d'élargissement de la RN 88.

Au droit des parcelles occupées par les activités de la SAS Engelvin Bois en bordure de ce ruisseau, le ruisseau du Rieucros d'Alteyrac est canalisé sur 200 m au moyen d'une buse de 2 m de diamètre.

L'étude hydraulique réalisée en juin 2015 par le bureau d'études Tractebel (*Notice d'impact hydraulique, Rapport du 26 juin 2015, Tractebel Engineering*) rend compte des spécificités du Rieucros d'Alteyrac et de son comportement en cas de crue au droit de l'emprise des parcelles occupées par la SAS Engelvin Bois :

- La buse est capable de faire transiter un débit de 22 m<sup>3</sup>/s sans débordement sur la plate-forme de la scierie en prenant en compte la mise en charge de cet ouvrage.
- Les débordements du ruisseau de Rieucros se produisent au droit de l'entrée de la buse et en amont de celle-ci pour les crues de débit supérieures à 22 m<sup>3</sup>/s.
- Les hauteurs de débordement ne dépassent pas 0,70 m sur la plate-forme avec une accumulation en amont immédiat du remblai de la RN 88 sur des hauteurs d'eau plus 1,30 m.
- Les vitesses d'écoulements sur la plate-forme sont de l'ordre de 1 m/s.

L'ensemble des eaux pluviales ruisselant sur le site d'intérêt est naturellement évacué au moyen de buses en béton vers le collecteur construit en 1989/1990 le long de la RN 88, lors de son élargissement, et équipé de onze (11) avaloirs répartis tous les 20 à 30 mètres en limite de propriété Est et Sud du site d'intérêt. Il est précisé que le ruisseau du Rieucros d'Alteyrac est busé au droit des parcelles Ouest supportant le parc à grumes et le parc à billons et qu'une surveillance de ses eaux en amont et en aval de cette buse est mise en place par l'exploitant.

#### ❖ Pollution des sols

L'utilisation d'hydrocarbures (carburants et lubrifiants) pour le fonctionnement des machines et des engins de manutention peuvent être à l'origine d'une pollution des sols. Afin d'assurer un degré de sécurité maximum, les réservoirs enterrés de stockage des hydrocarbures, implantés en 2010, sont constitués d'une double enveloppe. L'alimentation des engins au moyen de pompes régulièrement vérifiées permet de maîtriser toute contamination des sols par les carburants et les lubrifiants. Il est précisé qu'une ancienne cuve de gasoil enterrée constituée d'une simple enveloppe et souterraine, toujours présente sur le site d'intérêt, sera démantelée dans un délai de 18 mois à 2 ans.

Les eaux pluviales ruisselant sur l'aire de distribution des carburants, sur les zones de stockage et sur les voies de circulation du site d'intérêt, sont dirigées *via* deux séparateurs d'hydrocarbures, vers le collecteur installé le long de la RN 88. L'exploitant

fera réaliser un diagnostic de pollution des sols au droit de l'ancienne cuve de gasoil simple enveloppe à l'issue des travaux de démantèlement de cette infrastructure.

■ Volet « paysage », faune et flore

Le site de la SAS Engelvin Bois est implanté le long de la RN 88 depuis 1942. Ses activités ont toujours porté sur le travail du bois et plus particulièrement celui des résineux. Aux différentes étapes de l'évolution de la SAS Engelvin Bois, des dispositions ont été prises pour garder un certain caractère naturel et pour protéger l'aspect paysagé du site et de ses abords.

Depuis 75 ans, le site d'exploitation de la scierie s'est développé sur des terrains limités en surface et tout en s'intégrant dans le paysage local ; les installations elles-mêmes sont pour la plupart peintes en vert, pour garder la vision d'un environnement rural et forestier. Par ailleurs la faune et la flore se sont désormais parfaitement recolonisées au droit du site. Au niveau du cours d'eau, aucune loutre ou écrevisse à pattes blanches n'a été observée.

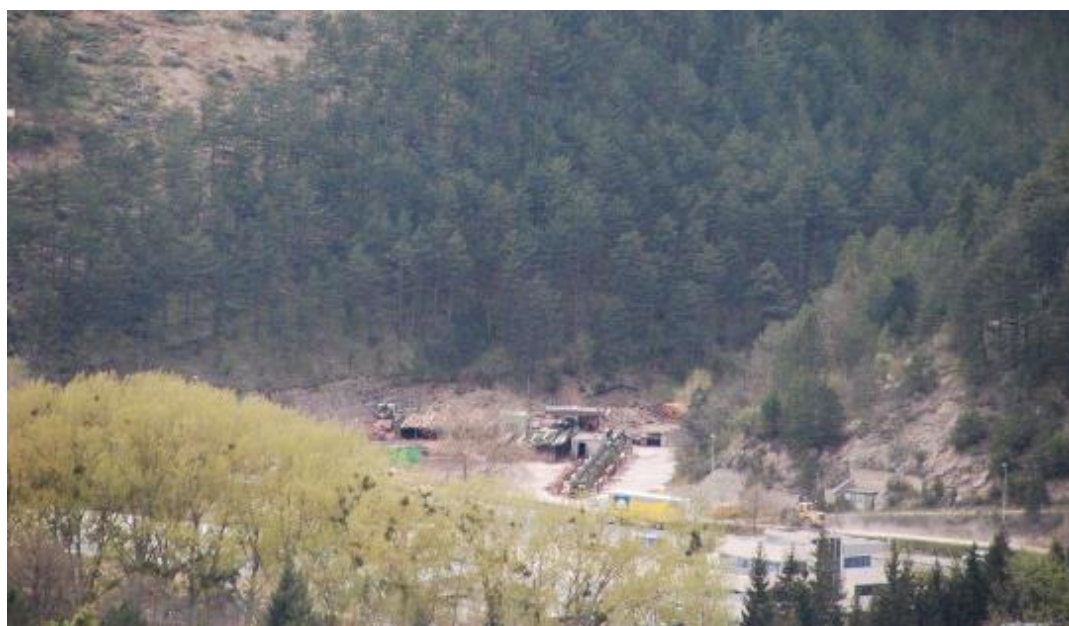
Par leur aspect extérieur, leur situation, leur architecture et leurs dimensions, les constructions et autres modes d'occupation du sol ne portent pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, des paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. L'emprise foncière importante de la scierie est rendue indispensable par les besoins de stockage induits par ses activités. Il est toutefois précisé que l'emprise des bâtiments est restreinte et leurs volumes sobres, comme les prises de vue ci-après :



Vue du site d'exploitation de la SAS Engelvin Bois - Zone Est  
prise de la route des Bories



Z.A de Gardès et site d'exploitation de la SAS Engelvin Bois au second plan



Vue sur le parc à grumes II prise depuis la Z.A de Gardès

■ **Santé humaine**

En fonctionnement normal, les activités exercées par la SAS Engelvin Bois ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la santé des salariés travaillant dans l'enceinte de l'établissement (population considérée comme étant la plus exposée) ; elles ne sont donc pas susceptibles de porter atteinte à des tiers présents dans le voisinage de l'installation.

■ **Nuisance sonore :**

Toutes les activités liées au travail du bois sont exercées à l'intérieur du bâtiment de production, excepté les activités d'écorçage des billons réalisées à l'extérieur à proximité des stocks de grumes. Ces installations extérieures peuvent être à l'origine d'une gêne sonore pour les riverains. D'après les résultats de la campagne de mesure des niveaux sonores réalisée au niveau du site d'intérêt en septembre 2013, les valeurs d'émergence sont inférieures aux valeurs limites au niveau des habitations les plus proches localisées à l'Est du site et les niveaux de bruit en limite de propriété sont conformes à la valeur limite de 70 dB(A), excepté en limite de propriété Est à la hauteur de la scierie elle-même où le niveau sonore dépasse de 2,1 dB(A) la valeur réglementaire de 70 dB(A). Il est précisé que ce niveau sonore est plus particulièrement influencé par les activités d'empilage des sciages, ainsi que par le trafic routier sur la RN 88, longeant la limite Est du site d'intérêt.

**Dans cette étude ont été recensés tous les moyens à mettre en œuvre pour que les activités de la SAS Engelvin Bois ne perturbent pas l'environnement, en particulier la faune et la flore, les sites et les paysages, le sol, l'eau, l'air, le climat, les milieux naturels, les équilibres biologiques, les biens et le patrimoine culturels, le voisinage, l'hygiène, la sécurité et la salubrité publique.**